

AVIS AU PUBLIC

Déviation de Mogneville – RD 62
Communes de Cauffry, Laigneville, Liancourt et Mogneville

Maître d'ouvrage : département de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 18 mai 2016 est prescrite, sur le territoire des communes de Cauffry, Laigneville, Liancourt et Mogneville, du samedi 11 juin 2016 au jeudi 30 juin 2016 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux prévus dans le cadre de la déviation de Mogneville – RD 62.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le département de l'Oise.

M. Jean-Yves MAINECOURT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Cauffry, Laigneville, Liancourt et Mogneville aux dates et heures suivantes :

- Liancourt : le samedi 11 juin 2016 de 10 H à 12 H
- Mogneville : le vendredi 17 juin 2016 de 9 H à 11 H
- Laigneville : le lundi 20 juin 2016 de 15 H à 17 H
- Cauffry : le jeudi 30 juin 2016 de 16 H à 18 H.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Cauffry, Laigneville, Liancourt et Mogneville et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 20 jours consécutifs, du samedi 11 juin au jeudi 30 juin 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au maire ou au commissaire enquêteur qui les joint au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Cauffry, Laigneville, Liancourt et Mogneville, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice



Sandrine GIRAULT